Résultats de recherche émergents

Mars 2014 | Numéro 14-4

Emploi et employabilité des délinquantes dans la collectivité

MOTS CLÉS : *délinquantes, emploi, employabilité, réinsertion sociale*

Ce que cela signifie

Les délinquantes peuvent améliorer leurs compétences en employabilité en participant à des programmes axés sur les femmes et à des occasions d'emploi en établissement. L'établissement et le maintien des partenariats avec les organismes de la collectivité qui offrent des ressources et des services d'emploi aux femmes sous surveillance permettent, grâce aux compétences en employabilité acquises avant la mise en liberté, d'augmenter les chances d'obtenir et de conserver un emploi après la mise en liberté.

De façon générale, la présente recherche peut fournir des renseignements nécessaires pour mettre à jour la *Stratégie communautaire nationale révisée pour les délinquantes (2010)*[1] et d'autres initiatives ciblant les besoins des femmes en matière d'emploi.

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

Selon le profil des femmes surveillées dans la collectivité, 58 % des 74 % de femmes aptes à travailler ont un emploi. La majorité de ces emplois sont dans le domaine de la vente et des services, et des métiers. La cause la plus commune de la perte d'emploi est la suspension ou la révocation de la mise en liberté, en particulier pour les femmes autochtones (92 %) comparativement aux autres femmes (60 %).[2]

Dans une autre étude, les agents de libération conditionnelle ont indiqué qu'ils étaient d'avis que les obstacles les plus importants à l'emploi des femmes sont le fait d'avoir un casier judiciaire, les problèmes d'ordre émotif et l'absence des compétences appropriées. De façon générale, les agents de libération conditionnelle ont indiqué que l'employabilité des délinquantes est moyenne. Quarante-quatre pour cent des agents de libération conditionnelle ont indiqué que les établissements ont offert suffisamment de compétences et d'expérience aux femmes pour qu'elles obtiennent un emploi à leur mise en liberté. Ils ont signalé qu'il est nécessaire d'offrir plus d'occasions de formation professionnelle, plus de programmes axés sur les femmes, et plus de financement en formation pour les femmes surveillées dans la collectivité.[3]

L'examen des services offerts aux femmes surveillées dans la collectivité au moyen de partenariats avec des intervenants extérieurs a permis de constater que 35 % des organisations communautaires offrent des services liés aux études et à l'emploi dans la collectivité. Ces services comprennent des séances d'orientation en emploi, des liens avec les employeurs, la rédaction de curriculum vitae et des cours pour adultes.[4]

Pourquoi nous effectuons cette étude

L'emploi est une priorité pour le Service correctionnel du Canada et fait partie des facteurs de protection lors du processus de réinsertion sociale des délinquantes.[5]

Ce que nous faisons

Trois rapports de recherche ont été produits récemment sur les besoins des femmes surveillées dans la collectivité, [2] [3] et [4] et chacun porte sur différents volets de l'emploi et de l'employabilité pour les femmes. Le présent résumé vise à présenter un aperçu de ces recherches.

Références

1. Service correctionnel du Canada (2010). *Stratégie communautaire nationale révisée pour les délinquantes.* Ottawa, Ontario : l'auteur.
2. McConnell, A., Rubenfeld, S. Thompson, J., et Gobeil, R. (2014) *Profil des délinquantes sous surveillance dans la collectivité* (R-287). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
3. Thompson, J., M. Lutfy, D. Derkzen et M. Bertrand (sous presse). *Les besoins des délinquantes surveillées dans la collectivité.* Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
4. Thompson, J., Trinneer, A., McConnell, A., Derkzen, D. et Rubenfeld, S. (sous presse). *Services communautaires pour les femmes sous surveillance : aperçu de 2011* (R-311). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
5. Gobeil, R. (2008). *Rester dans la collectivité : Perceptions des femmes au sujet des défis à relever et des facteurs favorisant le maintien dans la collectivité après la réinsertion sociale* (R-201). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la Direction de la recherche par courriel, ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour une liste complète des publications de recherche.

Préparé par : Katie Tam